

DES RÉFORMES EN IRLANDE.

ORGANISATION DE L'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Le ministère anglais poursuit hardiment la politique conciliatrice qu'il a adoptée envers l'Irlande. Le bill de Maynooth n'était qu'un anneau du système de réformes arrêté par le Gouvernement. Sir Robert Peel a proposé d'abord au Parlement la dotation de Maynooth, parce que c'était le point qui devait soulever le plus de difficultés, exciter les plus violentes passions, vu que cet établissement est exclusivement catholique, et qu'il forme le foyer de l'enseignement théologique de l'Eglise d'Irlande. Mais après avoir triomphé de ces résistances, le Ministère vient de présenter à la Chambre des Communes (séance du 9 mai) un nouveau projet de loi ayant pour but de faire partager aux catholiques et aux presbytériens d'Irlande le système d'instruction supérieure dont les protestans anglicans avaient seuls joui depuis la Réforme. Autant qu'il nous est permis de juger du nouveau bill par l'exposition qu'en a faite sir James Graham (le bill n'est pas encore imprimé), il est basé sur les grands principes qui ont été proclamés dans la discussion de Maynooth par tous les hommes éminents de la Chambre : l'égalité des cultes devant la loi et la liberté de conscience.

Le triomphe de ces principes est sans contredit l'événement le plus important qui se soit passé en Angleterre depuis la Réforme. Leur adoption par les classes élevées prépare une contre-révolution religieuse dont le catholicisme ne peut manquer de profiter. On répond à cela que les classes moyennes, les bourgeois de boutique, sont imbus de grossiers préjugés et ne sont pas à la veille de les abdiquer. Mais quiconque est soit peu versé dans l'histoire d'Angleterre, sait très bien que les révolutions n'y ont jamais été faites par la classe qui vocifère dans les meetings anti-papistes, mais par l'aristocratie et la société éclairée et savante, qui tiennent moralement les classes moyennes et inférieures de la société dans un véritable état de servage. Ce fait social peut seul expliquer comment l'Eglise dissidente, qui est plus nombreuse que l'Eglise établie, n'a jamais pu la renverser. C'est que l'anglicanisme a su conserver l'aristocratie, qui lui est sous plusieurs rapports identifiée, tandis que le protestantisme dissident n'a su s'emparer que des boutiquiers et des marchands. Les classes moyennes de l'Angleterre sont aussi fortes, lorsqu'elles secondent l'aristocratie, qu'impuissantes quand elles se séparent d'elle. C'est pourquoi nous nous effrayons peu des manifestations anti-catholiques dont nous sommes témoins, et nous saluons comme un heureux augure pour l'avenir le changement qui s'opère au profit des idées libérales dans les sentimens de l'aristocratie britannique. Le bill organisant l'instruction supérieure de l'Irlande est un des premiers produits de cette heureuse réaction et un nouveau titre de gloire pour le ministère qui le propose. Avant d'en exposer les détails, quelques considérations sont nécessaires.

L'Irlande est le moins favorisé des trois royaumes sous le rapport de l'instruction.

L'Ecosse, avec 2,500,000 habitans, compte cinq universités. L'Angleterre possède Oxford, Cambridge, l'Université de Londres, sans parler de plusieurs grands établissemens qui offrent presque les mêmes avantages. L'Irlande, avec 9,000,000 d'habitans, dont 8,000,000 sont catholiques, n'a qu'une seule université, celle de Dublin, dont le grand établissement (le collège de la Trinité) est exclusivement protestant. Depuis 1793, les catholiques peuvent y recevoir l'instruction sans qu'on leur demande le serment du *test*, exigé dans les universités anglaises; mais on comprend les nombreuses objections que soulève leur présence dans une université établie sur de telles bases.

Le principe qui voulait faire prévaloir le culte anglican dans l'enseignement public a échoué de la manière la plus complète, et il a enfin fallu l'abandonner, non seulement en Irlande, mais en Angleterre même. Ainsi l'Université de Londres a été fondée sur le principe de la liberté de conscience, afin de permettre aux jeunes gens de toutes les croyances de prendre les grades que leur refusaient Oxford et Cambridge. Ce système a obtenu un tel succès, que l'Université de Londres, formée primitivement de quatre collèges, en compte en ce moment vingt-quatre, qui lui ont été successivement incorporés. Quelques uns de ces établissemens sont protestans, tandis que plusieurs autres sont catholiques. L'un d'eux est placé sous la direction de Mgr. Wiseman; un autre sous celle des Jésuites. A certaines époques de l'année, les élèves de ces divers collèges se présentent devant les autorités universitaires et subissent les épreuves qui doivent leur mériter les grades auxquels ils aspirent. L'élève de Mgr. Wiseman ou celui des Jésuites est accueilli

avec la même bienveillance que celui de *King's College*, où l'on n'admet que des anglicans de la plus rigoureuse orthodoxie. On demande compte à chacun de la science qu'il a acquise, sans s'inquiéter du maître dont il l'a reçue. C'est là un bel exemple de liberté d'enseignement donné à la France! Dans les universités d'Ecosse, les étudiants jouissent de la même liberté; l'Irlande seule offrait un odieux contraste.

Des commissaires parlementaires ont été nommés à différentes époques pour étudier cette importante question. Un rapport fut présenté à la Chambre en 1812, par les commissaires nommés en 1806, qui concluaient en faveur du principe de la liberté de conscience, si le Gouvernement désirait organiser l'enseignement supérieur avec quelques chances de succès. La commission formée en 1824 était arrivée à la même conclusion, et les nombreuses expériences faites sur l'instruction primaire démontraient que les catholiques d'Irlande n'accepteraient jamais un plan d'éducation qui compromettrait leur liberté de conscience.

Le système d'instruction primaire actuellement en vigueur fut, en 1831, basé sur ce principe :

« Les écoles nationales seront ouvertes aux chrétiens de toutes les dénominations, en conséquence aucun enfant ne sera tenu d'assister aux instructions religieuses ou exercices que désapprouveraient leurs parens. Chaque enfant jouira de la faculté de recevoir séparément et à des heures particulières l'instruction religieuse que ses parens jugent à propos de lui faire donner. »

Tant que le gouvernement anglais avait voulu faire de l'enseignement primaire un moyen de prosélytisme religieux, il dépensa d'énormes sommes d'argent sans pouvoir décider la population catholique d'Irlande à profiter de ces libéralités. Ainsi, en 1825, le parlement anglais vota 525,000 fr. à titre d'encouragement annuel à la société qui s'était formée sous le titre de : *Société pour répandre les écoles protestantes anglaises en Irlande*. Le plus grand succès obtenu par cette association fut d'établir 32 écoles, qui reçurent en totalité 2,300 élèves. Une autre société de propagande, qui recevait à la même époque une allocation annuelle de 150 à 180 francs, était arrivée à établir 226 écoles recevant 12,769 enfans, dont 4,000 seulement appartenaient à des parens catholiques. Tels furent les plus brillants succès des écoles primaires fondées dans un esprit de monopole anglican et de propagande protestante. Enfin, le Gouvernement établit un système d'éducation nationale basé sur la liberté. Ce système partagea d'abord les esprits; mais il paraît produire des résultats satisfaisants, et le clergé catholique en est généralement satisfait. En 1839, on comptait en Irlande 1,581 écoles organisées d'après le système nationale et recevant 205,000 enfans. A la fin de 1844, les écoles s'élevaient à 3,153, et les enfans instruits par elles dépassaient 395,000. Ce succès encourage de nouveaux essais, et le Comité national de l'instruction primaire après avoir divisé l'Irlande en 35 districts, va créer dans chacun d'eux une école-modèle où un enseignement plus élevé que dans les écoles primaires sera offert aux enfans de la petite classe marchande, placés dans l'échelle sociale au dessus des pauvres journaliers qui envoient leurs enfans dans les écoles primaires nationales. Tel est l'état de l'enseignement en Irlande. Il restait une importante lacune à remplir en organisant l'enseignement supérieur: c'est l'objet du nouveau bill que sir James Graham vient de proposer à la Chambre des Communes. En attendant de pouvoir l'apprécier dans ses détails, faisons connaître ses dispositions principales :

1. Trois grands établissemens d'instruction supérieure seront établis à Cork et Galway pour le midi de l'Irlande, et à Belfast pour le nord. Ce dernier sera plus particulièrement destiné aux presbytériens, et les deux premiers aux catholiques; mais ils seront tous trois ouverts aux protestans et aux catholiques.
2. Chacun de ces établissemens aura un président, un vice-président et dix ou douze professeurs. Ces derniers recevront au moins 7,500 francs d'appointemens.
3. Ces établissemens seront fondés aux frais de l'Etat, qui demande deux millions cinq cent mille francs pour achat de terrains et constructions des trois établissemens.
4. Le projet de loi alloue à chacun de ces collèges une dotation de 150,000 francs par an pour les supérieurs et professeurs de la maison.
5. Les élèves y seront instruits moyennant une rétribution, mais ils ne seront pas logés dans les établissemens où ils suivront les cours.